



Bruxelles, le 2 février 2017

CM 1426/17

OJ CONS
ECOFIN

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: M. Hans GILBERS
hans.gilbers@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.9891/6685

Objet: 3520^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)

Date: 21 février 2017

Heure: 10:30

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT EUROPA
Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES

- Adoption de l'ordre du jour

Délibérations législatives **(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

- (évent.) Approbation de la liste des points "A"
- (évent.) **Directive sur la lutte contre l'évasion fiscale**
 - Proposition de directive du Conseil modifiant la directive (UE) 2016/1164 en ce qui concerne les dispositifs hybrides faisant intervenir des pays tiers (ATAD 2)
 - = Orientation générale

- Divers
 - **Propositions législatives relatives aux services financiers**
 - = Informations communiquées par la présidence

Activités non législatives

- Approbation de la liste des points "A"
- **Suivi des conclusions du Conseil du 8 novembre intitulées "Critères et processus relatifs à l'établissement de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales"**
 - = État d'avancement des travaux
- **Préparation de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 qui se tiendra les 17 et 18 mars 2017 à Baden-Baden**
 - = Mandat
- **Décharge à donner à la Commission sur l'exécution du budget pour l'exercice 2015**
 - = Recommandation du Conseil
- **Orientations budgétaires pour 2018**
 - = Projet de conclusions du Conseil
- Divers

o

o o

p.m.:

Lundi 20 février 2017

15 heures Eurogroupe

Mardi 21 février 2017

8 heures Dialogue macroéconomique

9 h 30 Petit-déjeuner

10 h 30 Conseil (ECOFIN)

NB: Veuillez transmettre au service du protocole, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: protocole.participants@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.